L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 JUIN 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $15; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Un franc exemplaire, 10 cents.
EDITION SI-HEBDOMADAIRE.
Publiée le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $3.

PRIX D'ANNONCES.
Les annonces ordinaires, placées à tour de rôle dans ce [illegible] du journal, paieront $1 50 le carré pour [illegible] insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces insérées de la page [illegible] paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces de mille, dans la page [illegible] paieront $2 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces [illegible], tel escompte qui sera convenu avec elles [illegible].
Toutes les annonces d'amusements [illegible] paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 16 JUIN.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Gardner Smith—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison rue Claiborne, près du Bassin—A 1 heure, à la Presse à coton Commercial, des balles de coton—à 5 heures, au Steck Landing, ville de Jefferson, des paquets de [illegible]—à 10 heures et demie, dans sa salle d'encan, meubles, &c. Et à 10 heures, au No 30, rue du Camp, chevaux, buggies, &c.

Par Walter & Dessalle—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, le magasin de dépôt sur les rues Commerce et Canal, et le hangar à coton rue Spring, dans la ville de Shreveport—Aussi, des propriétés non améliorées dans le Premier District, à l'encoignure des rues Liberté et Erato.

Par S. Guibault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines—une propriété encoignure Villeré et le Chemin du Bayou.

Par C. E. Girardey & Co—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, des terrains améliorés dans la rue Delord, entre Franklin et Liberty, dix-sept lots de terre sur les rues Bienville, Conti et Poydras—des propriétés de choix sur les rues Canal, Rampart, &c, comprenant des maisons en briques à trois étages, toutes convenables pour le commerce—Aussi, la Presse à coton d'Orléans No trois.

Par G. de Fériet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une agréable résidence en briques, au coin des rues Ursulines et Rampart—Une magnifique résidence à étage, rue Bourbon—une autre belle résidence rue de l'Esplanade, entre Marais et Villeré.

Par Alf. Bouligny—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une belle propriété, rue de l'Esplanade, entre Johnson et Gore.

Par E. Roger & Co—à leurs salles d'encan, chapeaux paille, feutre et chemises et [illegible].

Par D. E. Morphy—à son magasin d'encan, 8 boucauts sucre brut, [illegible], plateaux, baquets, tabac, pommes sèches, &c. Et à l'entrepôt Hope, de la farine. Aussi, à l'entrepôt Home, de la farine.

Par J. C. Bloch—à sa salle d'encan, chaussures, marchandises sèches, chapeaux, &c.

Par Montgomery & Bros—aux écuries de P. Lieux, rue Gravier, beaux chevaux, mulets, buggies, &c.—Et à leur salle d'encan, un assortiment de meubles, tapis, glaces, &c.

Par F. Forsyth—à son magasin d'encan, le fonds d'un magasin de marchandises sèches, [illegible], meubles, &c.

Par Vincent & Co, au No 18 de la rue de Chartres—marchandises sèches, souliers, &c, sans réserve.

Par Bond [illegible], au No 24 de la rue de Chartres—jaconets, [illegible], calicots, etc., sans aucune réserve, pour cause de départ.

Par O. Vernon, au No 49 de la rue Tchoupitoulas, coin Notre-Dame—ustensiles à soda, tuyaux, &c, &c.

Par J. Bolleau, en poteau 27, 2me District, oranges et limons, au No 36 de la rue de Gravier, farine, mélasse, fruits, avoc, &c., en poteau 28, 2me District, le reste de la cargaison du brick Marietta.

MM. Gardner Smith, Yeiser & Co vendront, à l'encan, aujourd'hui:
1o.—A 10 heures, au No 30 de la rue du Camp, belles paires de chevaux, buggie couvert et harnais.
2o.—A 10 heures et demie, dans la salle d'encan, meubles, matelas, &c.
3o.—A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, maison dans la rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Toulouse, près le Vieux Bassin, pour la succession de Nicholas Wolf Sr., sa femme et son enfant.
4o.—A 1 heure, à la Presse à Coton "Miss. Commercial," au coin des rues Richard et Market, cinq cents (500) balles de coton.
5o.—A 5 heures, à l'entrepôt Whitesell, ou Steck Landing, Jefferson City, trois cents (300) paquets de [illegible].

Affaires du Mexique.

Nous avons reçu hier, pour la première fois, le *Mexican Times*, journal impérialiste fondé à Mexico par le regrettable Allen, dernier gouverneur confédéré de la Louisiane, réfugié du Sud au Mexique, où il est mort. Ce journal est rédigé par Beverley Tucker, ancien compagnon de Saunders dans les aventures connues par ce dernier au Canada, en Europe et ailleurs, partout enfin où ils pouvaient être de quelque utilité au Sud. Nous ne pouvons donc point nous étonner que le *Mexican Times* soutienne l'empire au Mexique, puisqu'il est rédigé par un confédéré réfugié. Cependant le *Mexican Times* ne se fait pas illusion au point de croire, comme certaines feuilles officielles, que l'évacuation du Mexique par les Français, en rendant Maximilien plus libre, le rendra plus fort, bien que cette considération ne soit pas dénuée de toute vraisemblance. Ces feuilles disent qu'il y a eu beaucoup de tiraillements entre Maximilien et le maréchal Bazaine pour la conduite des opérations militaires, et que le résultat de ces opérations est été différent si le contrôle en eût appartenu à un seul homme. Mais ces feuilles oublient qu'une force de vingt ou trente mille hommes, pour garder un si vaste pays, était insuffisante, et qu'il fallait l'éparpiller en tant d'endroits qu'elle était partout annihilée. Toutefois, on pouvait concevoir un autre système de pacification ou de guerre, et peut-être ce système, s'il eût prévalu, eût eu plus de succès.

Sous le rapport politique aussi l'indépendance de Maximilien, plus complète, eût pu amener de plus favorables résultats. Un point de vue nous paraît juste, c'est celui-ci: Maximilien représentait le Mexique, l'armée française représentait l'étranger. C'était donc l'étranger qui soutenait l'empire; dès lors l'empire ne pouvait prendre ce caractère élevé de nationalité sans lequel les États ne font jamais de longues carrières. Cette vérité est illustrée de nos jours par beaucoup de faits appartenant à l'histoire européenne. Le gouvernement russe n'a pu se naturaliser en Pologne bien qu'il y ait employé de formidables moyens; l'esprit y reste polonais, et tant qu'un Polonais existera, la Pologne se révoltera. Aussi le gouvernement russe a-t-il procédé par l'extermination pour mieux comprimer les soulèvements de la Pologne. D'après cela, ou tous les Polonais seront exterminés ou la nationalité polonaise surgira de ses ruines. Telle est la loi écrite dans toutes les annales du monde.

La Belgique est devenue indépendante en attendant qu'elle devienne française, ce qu'elle est déjà par ses mœurs, sa religion, sa langue. Dans ce cas, les affinités mêleront les deux peuples. La Morée, certes, était peu de chose et néanmoins elle a reconquis son caractère national. La Morée représente l'ancienne Grèce en attendant que tous les Grecs de l'empire Ottoman soient rendus à leur autonomie, autonomie qu'ils avaient conservée même sous les Romains. La Hongrie fera certainement comme la Morée, à moins qu'elle ne soit écrasée comme la Pologne, ce qui est très incertain. L'Italie n'a plus qu'un pas à faire pour reconstituer l'ancien État Latin.

Alors, dans tous ces pays qu'aura-t-on vu? des gouvernements transitoires, des souverainetés de passage qui manquaient de caractère national n'ont jamais pu s'y enraciner.

Il en aurait été de même avec le Mexique si Maximilien n'avait pu s'y maintenir qu'avec l'appui d'une force du dehors. Aussi a-t-il voulu se faire une force à lui, une force indépendante, une force réelle, en se faisant Mexicain. Ce sont les premiers mots qu'il a dits en mettant le pied sur le sol du Mexique. "On n'est pas un prince étranger quand on y arrive: c'est seulement un Mexicain de plus."

Sous ce rapport donc l'évacuation du Mexique par les Français serait peut-être pour Maximilien un avantage; l'empire y gagnerait en nationalité ce qu'il perdrait en force militaire et la nationalité pourrait lui donner plus. Mais nous parlons du Mexique où l'opinion a peu de puissance, où elle n'existe même pas. Là, les Indiens qui sont les plus nombreux ne comptent pas dans l'ordre moral. Ils subissent la loi des autres et la loi de ceux des autres qui sont les plus forts. Ainsi le pays, sans force étrangère pourra retomber dans l'état où il était quand les Français y sont entrés. Maximilien descendu de sa hauteur ne serait en réalité qu'un prétendant de plus, comme déjà il s'en élève dans toutes les sections du Mexique et même à l'étranger où ils rêvent leur restauration personnelle. Santa-Anna n'est-il pas revenu des Antilles à New York pour y faire, après coup, des prophéties sur le second empire mexicain.

Il est vrai qu'alors Maximilien aura l'inappréciable avantage d'être parfaitement national. Point de Français, point de Belges, point d'Autrichiens ou fort peu de ces derniers puisque les États-Unis s'opposent à ce qu'il en vienne davantage. Maximilien ne sera plus que ce qu'ont été avant lui tant de dictateurs passagers, un Bustamente, un Santa-Anna, un Comonfort, un Miramon, un Juarez, c'est à dire que Maximilien sera Mexicain tout entier, et ne combattra plus qu'avec des armées nationales.

Voudra-t-il courir le risque de cette position dans un pays pareil? Avec de l'argent, il a

pourrait. Les troupes nationales [illegible] à celles qui les payent le mieux, et si l'Europe voulait continuer ses bons offices financiers à l'égard du Mexique, et compter sur l'avenir pour se récupérer du passé, l'Empire [illegible] n'aurait rien à craindre au départ des Français, devrait peut-être en hâter le terme. Cela vaudrait mieux sous tous les rapports, car si l'Autriche refuse des troupes et que la France ne veuille pas en fournir, en quoi Maximilien, dépourvu de finances, sera-t-il plus fort dans un an qu'aujourd'hui?

Les amis de l'Empire avaient toujours espéré une substitution de soldats européens. Les Français partis, Autrichiens, Belges et tous aventuriers de l'espèce de ceux dont se compose la légion étrangère devaient les remplacer. Nous avions cru nous-même à ce moyen pour le soutien de l'empire; ce moyen manquant, il nous paraît que cette grande entreprise n'a plus de fondement.

Toutefois, les journaux impérialistes ne se découragent pas. Aucun d'eux ne parle de retraite, et tous parlent de forces mexicaines à organiser, d'armées nationales à faire, comme si tout cela se faisait avec la seule volonté. Une de ces feuilles mentionne une chose que nous ignorions, et c'est justement le *Mexican Times* qui la révèle. Il y est, dit-il, avant le départ de Maximilien pour le Mexique, une demande adressée par lui aux gouvernements de France, d'Autriche et de Belgique, sur la question de savoir quelles troupes européennes seraient mises à sa disposition, car déjà l'appui des troupes françaises était prévu. Il lui fut simultanément répondu qu'il recevrait des volontaires belges, français et autrichiens, et cette réponse fut consignée comme une obligation dans le traité entre Maximilien et ces puissances. Si ce traité existe, ou croit que l'imminence de la guerre en Europe empêche pour le moment qu'il se réalise. Mais l'existence de ce traité particulier est fort douteuse, et d'ailleurs par quelle puissance Maximilien en réclamerait-il l'exécution si on le lui refusait?

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—Les nouveaux arrangements pris par la Compagnie du chemin de fer des Opelousas ne peuvent manquer de convenir aux passagers pour affaires, ainsi qu'aux passagers simplement excursionnistes. Chaque matin, un train partant d'Alger à 8 heures, arrivera à midi à Brashear City et en repartira à 1 heure pour arriver à 5 heures du soir à Alger. A Brashear City on trouve à l'arrivée des chars des vapeurs prêts pour aller par le bayou Têche jusqu'à la Nlle-Ibérie. La Compagnie fait vendre à prix réduits des billets d'excursion pour aller et revenir dans la même journée. Pour plus amples renseignements voyez l'annonce.

☞ La MIXTURE ANTI-CHOLÉRIQUE du Dr. KER est le plus sûr préservatif de la diarrhée et du choléra. Voir l'annonce de M. Monteuse, pharmacien, 68 rue de Chartres.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Martin Shannon a été jugé hier, et acquitté pour assaut et batterie; ainsi Wm. Martin, pour le même délit. Ed. Goodlove a été trouvé coupable.

Mille Delaney, cocher de cabriolet, a été jugé pour homicide dans l'affaire de Michael Lynch, tué le 22 avril dernier.

Les circonstances de l'homicide ont été publiées par l'*Abeille* dans le temps et s'accordent avec les témoignages produits hier.

Les membres du juri n'ont pas pu s'accorder bien qu'ils aient délibéré jusqu'à onze heures avancée de la nuit.

COUR DU RECORDER GASTINEL.—Anna Rhody et Mme Desbon iront passer 30 jours au workhouse pour ivrognerie. Aussi Anna Keene pour conduite désordonnée.

E. G. Guillotte paiera par 30 jours de workhouse un excès de boisson. George Finley et Nicholas Long ont payé chacun $5 pour le même délit.

Louise Gaulon a été envoyée [illegible] des fous.

COUR DU RECORDER AHERN.—Margaret Gaines a été renvoyée devant la Première Cour de District pour avoir, un canne-table à la main, dit l'accusation, attaqué violemment Nancy Caldwell, avec intention de la tuer, le 8 du courant, sur les bords du lac.

Paul Gilbert, John Longshewe, Henry William et Peter Woodfare (tous ceux qui ont couché sur les banquettes. S'il ne fallait pas travailler pendant le jour au workhouse, [illegible] le nom de l'établissement l'indique, il n'en [illegible] pas davantage pour coucher ici ou là. Il se serait toujours un logement gratis.

Ada Stevens et Tenar Vick, cette dernière fille et toutes deux c) ont été condamnées à une amende de $25 chacun et à [illegible] pour conducteur de $500 pour répondre d'une conduite. Ce sont les mêmes femmes qui revenaient du lac en grande gaîté, s'étant fait conduire en voiture dans la rue du Canal pour [illegible] les passants.

John William, Denis Dowd, John Marrell, John Windeth et Charles Wilmington iront passer 60 jours au Workhouse pour avoir couché dans la rue. Ils en sortiront sans avoir déboursé un cent; néanmoins ils s'[illegible] qu'ils n'y ont pas couché pour rien, ce que les [illegible] de comptes, il est plus économique de coucher en ville avec un loyer honnêtement payé.

Mary O. Richardson a été condamnée à 30 jours de Workhouse pour ivrognerie et scandale.

Condamnée également au Workhouse, Mary Higgins, pour ivrognerie.

COUR DU RECORDER VENARD.—Jacob Hopier, pour avoir vendu des boissons spiritueuses, a été condamné à $25 d'amende.

Renvoyé devant la Première Cour de District, Alfred Dufaux pour vol avec effraction. Caution $5,000.

James Dellis et John McGinnis pour s'être baignés trop publiquement dans le fleuve ont été condamnés à $5 chacun.

ACCIDENT FATAL.—Une enquête a été faite hier sur le corps de Ed. Maxy, natif de New Bedford, âgé de 27 ans, servant comme matelot à bord du navire Artisan. Il [illegible] fait une chute du haut du mât sur le pont. Verdict: Mort d'une fracture causée au crâne par une chute.

ENQUÊTE.—Une enquête a été faite hier à l'Hôpital de Charité sur le corps de Magdelen Kling, âgée de 18 ans et native de France, et sur celui d'un Italien nommé Nicholas, âgé de 45 ans et natif de Gênes. Verdict: Morts d'une fièvre congestive.

INCENDIE.—Le feu a détruit hier matin vers les 2 heures une petite bâtisse, rue Josephine, entre Mandeville et Marigny. La cause du feu est inconnue. La maison était occupée par F. Couval et était assurée pour $1000 à la Compagnie des Marchands.

LES FÉNIANS.

Nous lisons dans le *Propagateur Catholique*:

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour parler des Féniens et de leur complot actuel, que nous admettons complètement le droit de l'Irlande à revendiquer son indépendance nationale.

Depuis quelques années on a beaucoup fait valoir le principe de nationalité, et il y aurait beaucoup à dire pour bien expliquer ce principe et le dégager de toutes les fausses idées par lesquelles on l'a obscurcie. Notre but n'est pas maintenant d'entreprendre ce travail.

Mais nous disons que si on avait invoqué sincèrement ce principe des nationalités et si on avait voulu l'appliquer franchement et consciencieusement, on devait commencer par affranchir l'Irlande et la Pologne. Tant que ces deux nations resteront asservies et opprimées, nous ne considérerons le fameux principe des nationalités que comme un leurre inventé pour égarer les masses et pour tromper les niais, un mot de passe dont se servent habilement les compères pour mieux jouer leurs vilains tours, une phrase hypocrite que les gouvernements et les révolutionnaires emploient également pour cacher soit leurs vues ambitieuses, soit leurs projets de désordre et de destruction.

Il est vrai que l'Irlande et la Pologne ont toutes deux une tache originelle, qui, aux yeux des révolutionnaires et des gouvernements soi-disant civilisés, ne peut être effacée. Ces deux nations sont Catholiques, elles veulent rester Catholiques, et ce qu'elles réclament surtout dans leur indépendance c'est le droit de demeurer plus librement Catholiques. Et nous pensons que c'est là la principale raison, l'unique raison pour laquelle les nationalités irlandaise et polonaise ne sont en faveur ni auprès des révolutionnaires, ni auprès des gouvernements de l'Europe.

Pour nous, qui voyons dans cette circonstance un motif de plus de favoriser une cause qui en elle-même est juste et sainte, nous reconnaissons hautement que l'Irlande a pleinement le droit de secouer le joug de l'Angleterre, par conséquent, de s'insurger contre l'Angleterre, tant que celle-ci lui refusera le droit de se gouverner elle-même par ses propres lois.

Mais pour que ce droit d'insurrection, de révolte, si on veut l'appeler ainsi, puisse être légitimement exercé, il faut que le mouvement naisse, pour ainsi dire, des entrailles mêmes du peuple, et soit véritablement un mouvement national; il faut qu'il soit animé de justes moyens avoués par la conscience, il faut, d'autre part, que le mouvement soit exécuté avec des chances probables, avec une certitude morale de succès.

L'association fénienne ne remplit aucune de ces conditions, ainsi que nous le ferons voir. Elle n'est point le résultat d'un mouvement national, mais simplement de l'esprit de parti; elle emploie des moyens peu avouables; elle n'a aucune chance de succès; et elle a rêvé par une extravagance conçue qui est une folie aux yeux de la politique, une [illegible] au point de vue de la morale.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

Le *Moniteur* publie la note suivante:

Certains journaux ont annoncé à diverses reprises que l'Exposition Universelle était remise à 1868. Tantôt on a donné pour cause à ce prétendu retard la lenteur avec laquelle les comités d'admission terminaient leurs travaux, tantôt on a dit que la construction du Palais du Champ-de-Mars ne pourrait être achevée à l'époque indiquée. Récemment encore, les nouvellistes ont profité des bruits de guerre pour affirmer de nouveau que l'Exposition n'aurait pas lieu en 1867.

Ces différentes allégations sont absolument dénuées de fondement. La commission impériale pousse le plus possible les travaux d'admission, et les retardataires ne sont [illegible] déjà décorés [illegible] longtemps aux fréquents appels qui leur ont été adressés. Quant aux travaux de construction, ils suivent leurs cours régulier, et seront certainement achevés aux époques prévues par la commission impériale. Enfin, il n'est pas plus exact de prétendre qu'il y ait eu question, depuis les derniers temps, de retarder l'Exposition Universelle, qui sera ouverte le 1er avril 1867, le jour fixé par le décret impérial.

DUMAS.

M. Alexandre Dumas a adressé la lettre suivante au rédacteur en chef de l'*Avenir national*:

Mon cher Peyrat,

Comme votre journal est le seul qui corresponde à mes sentiments politiques, que nous

faisons les mêmes vœux pour l'Italie, et que nos yeux, lorsqu'ils cherchent l'avenir des peuples, se fixent sur ces seuls mots: *nationalité, liberté*, et sur cette seule maxime sociale: *gouvernement de soi par soi-même*, c'est à vous que j'écris en entrant en Italie, sans que vous m'ayez demandé de vous écrire, sans que je vous aie dit que je vous écrirais.

Je suis depuis avant-hier seulement en Italie; depuis avant-hier seulement le décret d'enrôlement des volontaires est définitivement rendu, et déjà les routes sont couvertes de jeunes Italiens qui partent en criant: Vive la guerre! Vive Victor-Emmanuel! Vive Garibaldi!

Tantôt Victor-Emmanuel vient avant Garibaldi, tantôt Garibaldi avant Victor Emmanuel, mais la guerre vient avant tout.

La guerre est en ce moment, pour l'Italie, non-seulement un vœu, un désir, un besoin, mais une nécessité.

A quelque degré d'intelligence ou d'échelle sociale qu'il soit placé, chacun comprend que sans la guerre l'Italie est perdue. Il faut en faveur de l'Italie une grande diversion, non-seulement politique, mais morale. Il faut que le nom italien, si longtemps calomnié, soit enfin acclamé à l'égal des noms les plus glorieux.

Laissez faire l'Italie, et cette fois-ci n'en doutez pas, forte de son unité, de six ans de paix, de sa nationalité naissante, d'un enthousiasme qui n'a pas encore eu son égal, et qu'on ne peut comparer qu'à celui de la France en 1792, *l'Italia fara da se*.

Garibaldi est encore pour huit ou dix jours à Caprera. J'ai vu en passant à Gênes une lettre qui annonce son arrivée à Florence pour la fin du mois. Il est évident qu'il ne veut rien laisser aux éventualités pacifiques, si peu de chances qu'elles aient.

Mais son orgueil doit être satisfait, et la réparation est éclatante; pas un nom n'eût attiré à lui mille volontaires.

Garibaldi en aura cent mille.

A un moment donné, la patrie se résume toujours dans un homme. Aujourd'hui, à part l'armée régulière, admirable de tenue, pleine d'enthousiasme, prête à combattre, prête à mourir, aujourd'hui, l'Italie c'est Garibaldi.

Si sainte que soit la cause, que Garibaldi disparaisse, de cent mille les volontaires se réduiraient à dix mille. Ils n'espèrent, ils ne croient qu'en lui.

Je suis à Lucques: vingt-deux mille âmes ont déjà donné mille volontaires; les environs en donneront deux mille. Un petit village perdu dans la montagne où nous avons été déjeuner hier fournissait dix hommes, dont deux mariés; l'un avec cinq, l'autre avec trois enfants.

On passe en ce moment la révision. Ceux qui sont jugés impropres au service sortent en pleurant et en s'arrachant les cheveux. L'un d'eux, à qui l'on a dit qu'une opération assez douloureuse était nécessaire pour qu'il fût reçu, sort en courant et en demandant un chirurgien pour faire faire cette opération.

Il y a quatre dépôts de volontaires.

Un à Como, l'autre à Varesse, le troisième à Barletta, le quatrième à Bari.

Deux, comme vous voyez, en Lombardie, les deux autres en Basilicate.

On suppose que cinquante mille volontaires seront jetés sur les côtes de la Dalmatie.

Ah! mon cher Peyrat, c'est un beau spectacle, et qui nous rajeunit de trente cinq ans. Il est beau, après une lutte de trente cinq ans, de se redonner la main, et de se retrouver armés, sinon du fusil, du moins de la plume, pour les mêmes principes.

Je pars pour Florence, mais n'ai pas voulu partir sans vous envoyer cette première—aux Corinthiens!

Demain j'espère avoir quelque chose de bon à vous envoyer de Florence.

Vale et me ama.

ALEXANDRE DUMAS.

Nouvelles d'Italie.

(Correspondance particulière de l'*Indépendance Belge*.)

Florence, 17 mai.

En dehors des mesures militaires qui se multiplient, l'attention publique est surtout excitée en ce moment par les débats parlementaires sur la question financière. La Chambre est nombreuse comme aux jours des grandes délibérations. Il s'agit en effet d'un vote qui aura la plus grande influence sur le crédit de l'Italie, si tant est que l'Italie ait encore du crédit.

Vous savez que l'on discute depuis plusieurs jours le contre-projet formulé par la fameuse commission des 15. Ce contre-projet à l'art. 3 porte que les porteurs de rente seront assujettis à une retenue de 8 p. c. sur les coupons.

Après quelques discours des autres membres de la Chambre, M. Scialoja a pris la parole avant-hier pour le combattre à outrance, sans poser cependant ni la question de cabinet ni celle de portefeuille. Son discours, fort éloquent, a fait beaucoup d'impression, hier. M. Depretis, président de la commission, y a répondu en maintenant la proposition de cette dernière.

M. Scialoja a répliqué avec la plus grande chaleur, sans cependant mettre en avant aucun argument nouveau. Seulement, à la fin de son discours, il a fort ému la Chambre en la menaçant d'une nouvelle baisse énorme, si l'art 5 était approuvé.

Cette menace a fait un certain effet sur la commission qui a donc à se consulter de nouveau et à se recueillir, en présence des graves déclarations du ministre.

Cette proposition de la majorité de la commission n'a pas été du goût de M. Crispi qui se, comme vous savez, un des chefs de la gauche.

Il s'est levé avec une impétuosité qui n'a rappelé les séances les plus orageuses pour s'écrier qu'il était scandaleux de surimposer le rentier, les ferniers, les boissons et autres, les choses de première nécessité, tandis que l'on répugnait à imposer sur les porteurs de rente qui, après tout, ont largement escompté cette éventualité en prêtant leur argent à l'État au taux de 60 et 65. Son indignation paraissait augmenter à mesure qu'il parlait et que des marques nombreuses d'approbation venaient le soutenir. Continuant avec la même véhémence, il a dit que cette mesure avait été rendue indispensable par six ans de très-mauvaise administration et que M. Scialoja en la combattant, montrait qu'il était plus que jamais sous l'influence d'une maison de banque étrangère à laquelle on avait inféodé l'État.

De bruyantes manifestations d'approbation et de désapprobation ont accueilli ces dernières paroles, et tous les yeux se sont portés sur la tribune diplomatique où se trouvait M. Landau, représentant la maison Rothschild en Italie.

M. Lanza s'est levé indigné et a déclaré à son tour qu'ayant fait partie de l'administration, il se croyait obligé de protester contre les dernières paroles de M. Crispi. Tout le monde s'est écrié que, par ces paroles, on ne voulait faire aucune allusion personnelle, et l'incident n'a pas eu d'autre suite.

On a consenti à laisser délibérer ultérieurement la commission, qui s'est réunie hier soir.

Si cet article est approuvé, on portera un terrible coup au crédit de l'Italie, qui s'interdit ainsi tout emprunt ultérieur, s'il est rejeté, toute l'économie de la loi financière est déjouée. Il s'agit d'une ressource de vingt-quatre millions, et une ressource de vingt-quatre millions, qui est très facile à trouver dans les budgets des nations riches, ne peut se réaliser en Italie sans pressurer les populations.

Les mesures belliqueuses continuent. Une circulaire du ministre de la guerre, insérée dans le dernier numéro de la *Gazette militaire*, ordonne la formation des cinquièmes bataillons. C'est la mesure la plus significative qu'on ait prise jusqu'à présent.

Comme mon devoir est de vous dire la vérité, je constate un fait assez pénible: c'est qu'en Sicile, dans le Napolitain et dans quelques autres provinces, la conscription et le rappel des contingents n'ont pas donné le résultat qu'on en espérait. Les réfractaires sont très nombreux, et il est fâcheux d'annoncer qu'une partie d'entre eux est allée renforcer les bandes de brigands qui ravagent encore les montagnes et qui montrent une audace extraordinaire depuis quelques jours.

18 mai.

La commission financière s'est réunie deux fois. M. Scialoja a été appelé dans son sein, mais ses explications n'ayant pas paru satisfaisantes, la commission a maintenu l'art. 5 de son projet suivant sa première rédaction portant 8 p. 0/0 de retenue sur les coupons, sans distinction entre les paiements à faire à l'étranger et ceux qui doivent s'effectuer à l'intérieur.

M. Depretis, président de la commission, à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, a annoncé cette décision de la commission. La discussion a encore recommencé; plusieurs orateurs ont parlé, et M. Scialoja a eu le dernier la parole pour défendre de nouveau son opinion.

Les journaux officieux de ce matin prétendent que le ministre se fait fort de faire rejeter l'article par le Sénat.

LA PREMIÈRE ÉTAPPE DE LA GUERRE.

LE CATTARO.

La flotte italienne est prête, dit-on, à mettre à la voile; nos renseignements nous font présumer qu'elle cinglerait vers les bouches du Cattaro, golfe formé par l'Adriatique sur les côtes de la Dalmatie (États autrichiens).

L'opinion s'est répandue en Italie que ce golfe faisait partie des *mers libres*, et que, par conséquent, toute flotte pouvait y naviguer sans obstacle et avait le droit d'y prendre position comme une armée le ferait sur un terrain n'appartenant à personne, s'il en existe encore dans le monde, ce qui est dans le droit des gens moderne le caractère propre de la pleine mer. Mais nous croyons savoir aussi que l'Autriche regarde le golfe du Cattaro comme une *mer fermée*, faisant partie intégrante de son territoire. Et ce qui le prouve, c'est qu'il a été rendu par l'empereur d'Autriche un décret, le 6 mai 1854, qui porte: «Article 1er Les bouches du Cattaro sont déclarées port de guerre (*Kriegshafen*). Aucun navire de guerre ne doit dépasser les pointes d'Ostro et d'Arza (Zanitza) pour entrer dans les eaux intérieures, sans un *dû [illegible] Gewasser zu gelangen*.) De telle sorte que si la flotte italienne se présente dans le golfe, elle sera reçue par les canons des châteaux-forts de San-Giovanni et de Castelnuovo. Ainsi se trouveront commencées les hostilités sans déclaration de guerre préalable. L'Autriche aura tiré le premier coup de canon.

L'usage de déclarer formellement la guerre a presque entièrement cessé en Europe. Nous devons nous attendre seulement à l'un de ces manifestes de guerre dont le but est d'annoncer à sa propre nation et aux États étrangers l'état de guerre et les causes qui l'ont amené. Cette mesure a de l'importance pour les sujets de l'État, en ce que la guerre, établissant des rapports d'inimitié entre la nation entière et son ennemie, chaque individu se trouve menacé dans sa personne et dans ses biens. Elle est utile aussi vis-à-vis des puissances neutres, parce qu'elle peut exercer une influence légale sur leur commerce.

Attendons donc du côté de l'Italie le manifeste de Victor-Emmanuel, et, du côté de l'Autriche, la volée de canons des forteresses du Cattaro.

Nouvelles d'Espagne.

La *Gaceta de Madrid* du 20 publie le rapport suivant:

Commanderie générale de l'escadre de S. M. C. dans le Pacifique.
Très-excellent Monsieur,

Profondément attristé, comme Votre Excellence peut le comprendre, et sans le douloureuses [illegible] que peut produire dans l'esprit d'un chef le devoir de diriger le feu des navires placés sous son commandement contre une population qui ne se défend pas, je m'empresse de vous informer de la manière dont j'ai rempli ce pénible devoir, conformément aux instructions du gouvernement de S. M., après

en avoir appelé inutilement à tous les moyens de conciliation compatibles avec la dignité ainsi que Votre Excellence en sera instruite par des communications particulières, et le gouvernement du Chili persistant dans son refus de donner les satisfactions dues à notre pavillon insulté.

Ce matin, à la première heure, les vaisseaux complètement parés se sont mis en mouvement sur mon ordre, et ont mouillé dans l'intérieur du port, quelques moments avant huit heures. Les divisions anglaise et américaine ont quitté leur mouillage, pour aller jeter l'ancre à l'entrée. A huit heures, j'ai fait donner, de mon bord, le signal convenu, de démasquer les canons et d'annoncer qu'après un délai d'une heure, le feu serait ouvert. A huit heures trois quarts, j'ai ordonné le branle-bas général de combat et, à neuf heures un quart, chaque vaisseau occupant le poste de combat à lui assigné dans l'ordonnance générale de l'escadre, arrêtée la veille et dont je fais passer une copie à Votre Excellence, j'ai fait ouvrir le feu contre l'ennemi.

La Villa de Madrid, la Blanca et *la Vencedora*, convenablement embossées à une distance de quatre ou sept encablures des points contre lesquels elles dirigeaient leurs bordées, ont soutenu un feu d'une sûreté, d'une précision parfaite. Les manœuvres ont toutes été admirablement exécutées. *La Resolucion* n'a réussi que vers dix heures à s'établir en bonne position pour canonner le point qui lui avait été désigné. Son feu n'a pas toujours été très-précis; aussi, voyant qu'elle n'arrivait pas à lancer ses grenades sur les bâtiments du chemin de fer et que plusieurs allaient tomber, au contraire, dans un couvent situé à quelque distance sur une élévation, j'ordonnai à ce vaisseau de cesser de tirer contre le point qu'il canonnait ainsi en vain pour diriger ses bordées contre les magasins de la douane, opération qu'il exécuta cette fois avec assez de succès. Se conformant aux instructions verbales que je lui avais données, le commandant de la *Blanca*, de concert avec la *Vencedora*, bombarde les bâtiments de la Bourse et de l'Intendance.

A onze heures et demie, je donnai ordre à *la Blanca* d'attaquer les établissements du chemin de fer et à *la Villa de Madrid* de tourner son feu contre une caserne et un petit fort placé sur une hauteur au-dessus des magasins de la douane et où flottait le pavillon chilien. Les canonniers de *la Villa de Madrid* ont fait preuve d'une adresse admirable. Ils ont réussi à couper les attaches de la hampe soutenant le drapeau qui est resté pendant avec le tronçon du mât entre ciel et terre. A midi, les quatre magasins de la douane étaient incendiés, de même que la partie de la ville faisant suite à la Bourse, par l'effet d'une bombe lancée par la *Vencedora* et qui, rebondissant sur quelques magasins et maisons du voisinage, a répandu l'incendie. Les établissements du chemin de fer ayant été également brûlés, j'ai donné ordre de cesser le feu, en arborant un pavillon espagnol à la pomme de mon mât de misaine, signal convenu avec l'amiral anglais et le commodore américain pour annoncer que le bombardement était fini. Je suis alors retourné immédiatement avec mes vaisseaux au mouillage que, depuis le jour de la publication du manifeste au corps diplomatique résidant à Santiago, occupaient les navires du convoi, laissant à l'entrée du port pour soutenir le blocus la *Resolucion*.

Les vaisseaux étrangers ayant repris leur ancien ancrage, j'ai adressé une lettre à l'amiral anglais pour le prier instamment de me faire savoir s'il avait appris que les habitants de Valparaiso eussent à déplorer la perte de beaucoup de monde. L'amiral Denman m'a répondu fort amicalement que, d'après les seuls renseignements qui lui fussent parvenus, il y avait eu quatre personnes tuées à terre. Je m'empresse de porter tout ce qui précède à la connaissance supérieure de Votre Excellence, comme c'est mon devoir.

Que Dieu garde Votre Excellence de nombreuses années.

Frégate *Numancia*, en rade de Valparaiso, 31 mars 1866.

A Son Excellence le ministre de la marine.

Signé: MENDEZ NUNEZ.

HÉRÉDITÉ DANS LA VICE-ROYAUTÉ D'ÉGYPTE.

(Correspondance particulière de l'*Indépendance*.)

Constantinople, 11 mai.

Je suppose que vous avez déjà appris par le télégraphe le grand événement qui s'est accompli ici, il y a trois ou quatre jours, et qui ne manquera sans doute pas de produire un certain effet en Europe, malgré les graves préoccupations politiques qui dominent en ce moment les esprits.

Le vice-roi d'Égypte, dont je vous ai annoncé, par le dernier courrier, l'arrivée à Constantinople, vient d'obtenir du Sultan que la succession à la vice-royauté serait désormais transmissible à sa descendance directe, à commencer par celui de ses fils qu'il désignera lui-même. Mustapha-Fazil-Pacha, frère du vice-roi actuel et son héritier présomptif, est donc exclu de l'hérédité du gouvernement de l'Égypte, ainsi que Halim-Pacha qui venait après Mustapha dans l'ordre de successibilité existant en Orient.

Il y a longtemps qu'Ismaïl pacha avait eu l'idée de changer le mode de succession pour ce qui concernait le gouvernement de l'Égypte. La chose n'était pas aisée à faire. Elle soulevait une question politique en même temps qu'une question religieuse, et touchait à ces préjugés de l'islamisme que l'on n'affronte presque jamais impunément. En effet, un changement dans la loi de succession pour l'Égypte impliquait dans l'avenir le même changement pour la Turquie. Les premières ouvertures faites à ce sujet par Ismaïl pacha ont été assez mal reçues à la Sublime Porte, des menées nombreuses se sont déroulées [illegible]. Il est revenu plusieurs fois à la charge, et, dans ses derniers temps, il s'est appliqué avec ardeur de ses influences, à [illegible] de la réalisation de son projet. A son point de vue, cela devait être un bienfait pour l'Égypte. Et en réalité, la loi qui régit l'hérédité en Orient excite au sein des familles souveraines les jalousies et les haines, et fait que les héritiers présomptifs sont toujours les ennemis de l'Égypte jusqu'à ce jour les avait en outre un inconvénient très-grave. On a vu jusqu'ici les pachas régnants amasser des fortunes colossales pour laisser à leurs descendants directs des propriétés qui, à défaut de la vice-royauté.

Bref, Ismaïl pacha, après bien des efforts, a fini par s'entendre avec la Sublime-Porte, grâce surtout aux griefs auxquels venait de donner lieu la conduite de Mustapha-Hazis pacha, et il est venu lui-même à Constantinople pour régler personnellement cette affaire avec le sultan. De son côté, Ismaïl pacha s'est engagé à porter à six cent mille livres le tribut annuel de l'Égypte et à servir tous les ans à Mustapha pacha une pension de trois cent mille livres en dehors des revenus immenses que ce prince tire de ses biens en Égypte.

J'ai à peine besoin d'ajouter que ce grand acte a produit ici une profonde sensation, particulièrement parmi le peuple turc. On y voit, en général, un précédent dont le sultan Abd ul-Aziz pourrait un jour tirer parti au profit de son propre fils et au préjudice de l'héritier présomptif du trône, Morad effendi.

Indépendamment de cette importante concession, le vice-roi est, dit-on, sur le point d'obtenir l'incorporation dans son gouvernement d'Égypte de la ville de Djeddah et de diverses autres localités de la côte arabique. En attendant, il est fêté et choyé par le sultan et par les ministres de la Sublime-Porte. Avant-hier, il a dîné à Takat, chez S. M., où se trouvaient également Fuad pacha et Ali pacha. On assure que son séjour ici se prolongera au delà du terme qu'il avait tout d'abord fixé.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

TAXE SUR LE COTON.

Réduction à 2 cents.

LA MALIE DES BESTIAUX.

C'est une maladie ordinaire.

NOUVEAUX PARDONS.

BUCKNER ET ALTHAM.

UN BILL DE COMPAGNIES DE MINES.

Bill renvoyé par le Président.

Comité pour l'affaire Rousseau.

CENSURE OU EXPULSION.

Résolution courante.

CONVOCATION DES LEGISLATEURS.

Mobile, 15—Il n'y a pas eu de vente de coton aujourd'hui. Les ventes de la semaine ont été d'environ 2,200 balles; reçues 1505. Exportations 3066; stock dans le port 37,596. Or 145 à 147.

Washington 15—Le comité de la Chambre a ajouté à la liste libre, le cuivre, le sel, les vins américaines, les cordages et les tuyaux en fonte pour l'eau, et on ont effacé les faux et faucilles, des articles de bois, le sorgho, les ponts de fer et le papier, excepté le papier d'impression, levant une taxe de 5 0/0 sur toutes les autres qualités. La taxe sur les habits est élevée de un à deux; la taxe sur le coton est réduite de 5 à 2, les cigares $10 par mille sur tout ce qui est évalué au dessus de $1,20. Tabac à fumer 15 cents, et la taxe de 10 0/0 sur les émissions des banques d'État est suspendue pendant une année à partir du 1er juillet.

Washington, 15—Le comité de finance du Sénat a fixé la taxe sur le coton à 2 cents par livre. Il est probable que les deux chambres transigeront à 3 cents. Le principe général du bill de la chambre n'est pas altéré.

Les républicains du New Hampshire ont nommé Jos. W. Patterson, membre actuel du congrès, pour le sénat des États-Unis.

New-York, 15.—On a des craintes pour le navire clipper "Monarch of the Seas" qui devrait être arrivé déjà depuis 40 jours au moins. Il est parti de Liverpool le 20 mars, avec 750 passagers.

On rapporte une mort du choléra, rue Sherry, et deux autres cas non fatals. Plusieurs nouveaux cas se sont déclarés à la quarantaine.

On nie que le reindarpest, (maladie) affecte ici les bêtes à cornes. L'inspecteur spécial du lait dit que c'est une maladie commune.

New York, 15—Arrivé. Le vapeur Raleigh de la Nouvelle Orléans. La laine du Texas est cotée à 20 et 25c.

(Voir le côté anglais pour les nouvelles des passes.)

New York, 15, au soir.—Le coton a clos ferme et sans changement. Ventes de 2000 balles. Riz ferme; sucre ferme; muscovado 10⅛. L'or a fermé à 148⅞.

New York 15—S. L. Morton, de Montgomery et A. H. Conlée, de l'armée confédérée, se donnent comme les agents de Santa Anna, en avril

achetèrent le steamer Agnes pour $100,000 en or, de W J Taylor, de Philadelphie, payables à la remise du navire à St Thomas.

L'achat fut répudié par le général, et les propriétaires du navire revinrent dans ce pays et donnèrent aux acheteurs un mois pour remplir les conditions du contrat; ils ne le firent pas et ont été arrêtés hier sur un mandat et consignés en prison, n'ayant pu fournir une caution de $20,000 chacun.

Washington, 15 juin—Le bruit a couru que le juge Underwood avait été assassiné, mais c'était un canard.

R. J. Buckner, de la Louisiane, et William Altham, ont été pardonnés aujourd'hui par le Président.

Les recettes de la Douane aux quatre principaux ports, pour la semaine finissant le 9, ont été de $5,250,000—plus de $1,000,000 de cette somme a été reçu à New York.

Washington, 15.—Le secrétaire de la guerre a envoyé au sénat, aujourd'hui, une communication du général Humphrey, qui donne un rapport intéressant sur les Levées en Louisiane et estime les dépenses. Le rapport montre l'importance de l'œuvre en vue de l'agriculture du pays maintenant inondé. Cette information était nécessaire pour que le congrès pût légiférer sur la matière.

Le général recommande cinq levées sur le Yazoo, huit dans le Texas, trois sur le Delta du Mississippi et une dépense totale de $570,000. Il porte les frais généraux à $1,500,000, pour le Mississippi; $1,200,000 pour la Louisiane et $1,300,000 pour l'Arkansas. Il dit que les terres d'alluvion gagnées au moyen des levées feront voir une récolte du double de celle de 1860.

MM. Duralde & Claiborne, représentent ce grand intérêt du Sud.

Rochester, N. J. 15—Une convention d'ingénieurs de chemins de fer, au nombre de 60 et représentant toutes les organisations dans les États Unis et au Canada a été en séance secrète depuis deux jours. Son objet est d'empêcher les grèves.

Un plan a été adopté à l'unanimité, et l'on pense qu'il effectuera l'objet à la satisfaction des compagnies et des ingénieurs.

(Pour les marchés de l'Ouest, voyez la partie anglaise de l'ABEILLE.)

Washington, 15—Le procès du maître payeur Paulding a fini aujourd'hui. On a vu qu'il avait déboursé plus de $140,000,000 dans le département de Washington, et de grandes sommes dans le Sud. On n'a rien allégué contre ses actes officiels jusqu'à ce que ses dépôts de fortes sommes à la banque nationale des Marchands, immédiatement avant la faillite pour laquelle il a été mis en accusation pour violations d'ordres.

Aucun des témoins n'a montré des motifs impurs. Les procédures de la cour martiale ont été envoyées au président.

Washington, 15—Sénat—Le Président a renvoyé aujourd'hui le bill qui incorpore la compagnie de mines de New York et de Montana, avec ses objections. Le président pense que le bill donne le monopole à une corporation et au détriment des vendeurs qui ont le droit de réclamer la terre en vertu de la loi du Homestead.

A la chambre un comité a été nommé pour instruire l'affaire Rousseau et Grinnell afin qu'il fasse un rapport et qu'il ne soit plus permis d'insulter ainsi à la dignité de la Chambre.

Chambre—M. Bingham a soumis une résolution requérant le Président qu'il informe sans délai les gouverneurs des États, de l'adoption par le Congrès de l'amendement constitutionnel proposé et demande que les Législatures puissent immédiatement se prononcer à ce sujet.

La résolution est combattue par M. Leblond. Quelques remarques ont suivi et l'orateur décide que les résolutions ne devaient pas être soumises au Président pour qu'il les signât.

Après un débat sur l'ordre spécial relatif au bill qui rétablit les États du Sud dans leurs droits politiques, la Chambre s'est ajournée.

Washington, 15 juin—L'affaire Grinnell Rousseau cause de la sensation et le public est sur le qui-vive, faisant des conjectures sur le résultat.

Il y a un sentiment d'irritation contre Rousseau chez les Républicains-noirs. On ne sait encore s'il conduira à son expulsion ou à une censure formelle. Les feuilles du Nord vitupèrent contre Rousseau.

Il a obtenu un congé pendant l'examen qu'on fait de cette affaire.

Suivant la nouvelle loi postale, approuvée par le Président, les lettres libres et affranchies doivent être envoyées à la demande de la personne à laquelle elles sont adressées, d'un bureau de poste à un autre, sans affranchissement. [illegible] et les lettres [illegible] seront envoyées sans frais à leurs auteurs.

(*Autres Dépêches.*)

New York, 5 juin—Une dépêche de Montréal dit que l'ordre qui rappelait les volontaires de la frontière a été contremandé, par suite de la résolution présentée à la chambre sur la manière d'observer la neutralité.

Une dépêche d'Ogdensburg dit qu'un membre de l'état major du général Meade a exprimé des craintes que de nouveaux troubles éclatent à Buffalo.

Le général Meade a été subitement rappelé d'Albany, et quatre compagnies ont reçu l'ordre de se rendre de Malone à Ogdensburg.

Une dépêche d'Ottowa dit qu'on s'attend à une autre incursion à Fort Erié. Quatorze Féniens ont été arrêtés à Hamilton, avec d'importants papiers en leur possession.

Toute information sur le mouvement de troupes est interdite.

Il y a surgi quelque chose d'important. Les Féniens se rassemblent en grands nombres sur la frontière du bas canal.

Le général Barn, fénian, a invité le colonel Lowry, de l'armée anglaise, au fort Erié, à une bataille rangée avec 2000 ou 3000 de chaque côté.

New York, 15 juin, 1 p. m.—Or, 149 1/2.
Sterling, 9 3/4, lourd.—A vue 11.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 16 juin.

Arrivé dans la semaine—741 bœufs du Texas, 387 veaux et vaches d'un an, 848 moutons et 26 vaches à lait.

Vendu—[illegible] bœufs de l'Ouest, 1,040 bœufs du Texas, 367 veaux et vaches d'un an, 833 cochons, 1,066 moutons et 26 vaches à lait.

A vendre—86 bœufs de l'Ouest, 286 bœufs du Texas, 50 veaux et vaches d'un an, 1466 moutons et 36 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. netto	—	15 à — 16
do	2me qualité, par liv. net	—	— 11
do	3me qualité, par liv. net	—	— 10
Bœufs du Texas de choix, par tête	55 à — 60
do	1re qualité, par liv. net	—	—
do	2me qualité, par tête	—	—
do	3me qualité, par tête	15 à 20
do	4me qualité, par tête	—	—
Cochons de l'Ouest, par liv. gr	[illegible]
do	du pays	[illegible]
Moutons, en bon état, par tête	2 50 à 4 00
do	du Texas, par tête	2 à 3
do	de choix, par tête	[illegible]
Veaux à lait, de choix, par tête	[illegible]
Vaches, par tête	[illegible]
do	de lait, par tête	[illegible]
do	2me qualité	[illegible]

Décédée hier, à 3 heures P. M., à l'âge de 2 ans, ROSE MARIE JEANNE, fille de C. J. Schmutz et de Rosine Pagès.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré LUNDI, 18 juin, à sept heures du matin, à l'église St Augustin, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH DE ANGELIS, décédé le 17 juin 1865. Les amis de son frère, Candide de Angelis, sont priés, sans autre invitation, d'y assister.
16 juin—2f

Demande de Bonne d'enfant.

On demande une jeune femme parlant le français et l'anglais, pour prendre soin d'un enfant de dix-huit mois et pour coudre. S'adresser chez le Dr CLEARY, au No 291 de la rue de la Commune. 16 juin—3

Demande de Confiseur.

On demande de suite un confiseur spécialement pour les sirops. Aussi des commis de magasin et des garçons de salle.
16 juin—3 J. HIMBERT.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT, à Alger, tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi, et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf, de la ville, près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement et ils sont émis, au prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Ibérie et tous les ports intermédiaires du Tèche et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et payé pour les ports du Tèche jusqu'à la Nlle Ibérie.

G. W. BAYLEY,
16 juin Ingénieur en chef et Surintendant général

LEON PIERRE,
27.......Rue des Petites-Écuries.......27
COMMISSIONNAIRE-ACHETEUR,
A PARIS.
Offre ses services aux commerçants de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Cie, 62 rue de Chartres.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEBON,
79.......RUE DAUPHINE.......279

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

SEUL AGENT,
DANS LES ETATS DU SUD,
Pour la vente des Vins de
MM. Cruse et Fils Frères,
DE BORDEAUX.
B. B. CASTENDYK,
RUE DU CAMP, NO. 91.
27 mai—6m

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 15 juin 1866.

La fin de la semaine commerciale est marquée par une absence de mouvement dans presque toutes les branches de commerce et on peut dire un calme plat dans le coton. Les ventes de ce dernier article ne s'élèvent qu'à 350 balles, à des prix qui indiquent une forte baisse sur ceux de mercredi.

Nous constatons une animation extraordinaire dans l'or où la hausse correspond à celle de New York. Il a ouvert à 145 (taux d'hier soir), un ou deux lots ont changé de mains à 144 1/2 et, au premier Board, les transactions ont eu lieu à 145 à 145 1/8, mais après les dépêches de New York, il s'est fait des ventes à 147 5/8, puis le marché est devenu plus calme et a fermé à 146 1/2 à 147.

Les opérations, au premier Board, embrassent $23,5000 (2000, 4000, 5000 et 12,500) à 145; $25,000 (5000 et deux lots de 10,000) à 145 1/8. Au second Board, $24,849 (850, 4000 et quatre lots de 6000) à 146 3/4 et 147; $45,000 (deux lots de 5000, 10,000, 12,000 et 13,000) à 147. Sur le marché, il s'est vendu $3000, $3000 à 144 1/2; $1650 et $5000 à 145 1/8; $5000, en deux, $5000 et deux lots de $10,000 à 145 1/4; $4500, $5000 et $10,000 à 145 3/8; $10,000 à 145 1/2; $7000 à 145 5/8; $5900, $13,000 et $22,000 à 136; $2000, $8000 et $10,000 à 146 1/2; $5000, deux lots de $10,000, $18,000 et $60000, en trois lots égaux à 147; $5000 à 117 1/8; $21,000 (6000 et 15,000) à 147 1/2.—Dans l'argent, il s'est vendu $1000 en demi-piastres américaines à 131 1/4, et, au premier Board, 350 piastres mexicaines à 147.

Il n'y a pas eu de mouvement général dans le change étranger et il n'a pas été offert de traites commerciales. 500 livres de sterling, équivalant à la première classe, se sont vendues à 155, 2000 livres, en deux traites, par des banquiers, à 162 et 3000 de banque à 161 1/4. La plupart des banques ont même refusé de nommer un taux et, à la clôture, elles n'avaient pas voulu tirer à moins qu'on leur eût offert un prix plus élevé.—Il n'a rien été annoncé dans les francs, les cotes en sont nominales.

Le change américain a été un peu plus abondant, et il s'y est déclaré une nouvelle baisse de 1/8 pour cent. Les banques ont tiré à 1/8, 1/4 et 3/8 de prime et un check de $100,000 a été vendu à une banque particulière au pair.—Au dehors, il s'est vendu 85 000 au pair, $60,000 à vue, sur Boston, à 1/16 de prime, $15,000, à un jour de vue, sur New York, à 1/8 d'escompte, $15,000, à cinq jours, au pair, $25,000, à dix jours, à 1/8 d'escompte, $15,000 à 1/4 et $10,000 à 1, $20,000, à quinze jours, à 3/8, $40,000 à quinze jours, sur Boston, à 1/8 et $25,000 à 3/8; $6000, à soixante jours, sur New York, à 2 1/2.

La demande a été très bonne, sur les comptoirs des banques, à 1/4 de prime.

Les actions ont encore manqué d'acheteurs. Au premier Board, 50 de la banque de l'Union à $50; 100 du chemin de fer de Jackson à $7 50, 10 de la compagnie d'Assurance du Sud à $42 50, 25 de la compagnie Petroleum Stove à $15 (pour $15 payées) et 20 de la compagnie des chemins de fer de la ville, à $199 50. Au second Board, 25 actions de la banque des Citoyens à $132 50, et 20 de la compagnie d'Assurance Hope, en 2 lots, à 95. Il a été transféré, depuis trois jours, 150 actions de la compagnie des chemins de fer de la ville; on en a annoncé qu'une partie.

Nous cotons maintenant les actions de la banque de la Louisiane à $10 à $11, celles de la banque du Canal à $9 et $10 (valeur au pair, $50); celles de la banque des Citoyens à $133 à $133 50, celles de la banque de l'État de la Louisiane à $22 à $22 50, celles de la banque des Mechanics and Traders à $59 (valeur au pair, $50); celles de la banque de l'Union à $51 à —, celles de la banque de la Nouvelle Orléans à $39 à —; celles de la banque de la banque du Sud à $96 à $100, celles de la banque des Marchands à $27 à $28; celles de la banque de Crescent City à $42 à $42 50; celles de la banque d'Amérique à $128 à $130, celles des banques First National, City National et Louisiana National ne sont pas offertes, celles de la compagnie des chemins de fer de la ville à $200 à $201, celles du chemin de fer Pontchartrain à $100 à $101, celles du chemin de fer de Carrollton ($75 payées) à $17 50 à $20; celles du chemin de fer Jackson à $7 50 à $7 75, celles du chemin de fer des Opelousas à $2 à $2 50, celles de la compagnie du Gaz à $162 50 à $169, celles de la compagnie des Water Works à $53 50 à $55, celles de la compagnie d'assurance de l'Union ($50 payées) à $75, celles de la compagnie d'assurance du Hope à $95.

Il ne s'est point vendu de bons de la ville, ils sont toujours cotés à 94 à 95 les consolidés et 83 à 84 les émissions en faveur du chemin de fer, suivant les coupons,—10 bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, avec 8 coupons échus, se sont vendus au Board, à 83.

Les billets de la Banque de la Louisiane ont été en peu demandés, il s'est vendu une somme ordinaire, au Board, à 44 et à $100, sur le marché, à 45. Il s'est vendu, au Board, $1000 de la Banque de l'État de la Louisiane, à 32 1/2 à 86. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petites sommes qui leur sont apportées.—Quelques billets du Trésor de l'État se sont vendus au Board, à 4 1/4 d'escompte, les courtiers donnent 93 cents de ces billets.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 15 juin 1866.

COTON—Le marché a encore été d'un calme extrême, aujourd'hui, la demande n'ayant été faite que par quelques rares courtiers, qui, au fond, ne voulaient traiter que moyennant des prix réduits; aussi, les ventes ne se sont-elles élevées qu'à 350 balles. La moyenne partie de ce montant a été prise à des chiffres qui accusent une baisse de 2, sinon 3 cts, des chiffres de mercredi. Il s'est cependant trouvé des facteurs—peu, il est vrai—qui ont consenti à faire des concessions matérielles, la plupart d'entre eux ayant préféré retirer leurs cotons du marché. Dans de telles circonstances nous ometterons nos cotes régulières tout en faisant remarquer que, mercredi dernier, le good ordinary a commandé 33 à 35 cts, le low middling 37 à 39 et le middling 41 cts, et que, aujourd'hui, il s'est vendu du low middling, bon style, à 36 cents.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865...	balles	82329
Reçu aujourd'hui		1296
précédemment		722898
		723994
		807173
Expédié aujourd'hui		5391
précédemment		684095
		689396
Stock en mains à bord de navires non expédiés		117777

SUCRE ET MÉLASSE—Depuis hier, il est arrivé de la côte 41 boucauts de sucre et 20 barils de mélasse. Les approvisionnements de sucre et de mélasse de la Louisiane sont faibles, mais le sucre et la mélasse de Cube sont ronds, les détenteurs de ces différentes denrées sont fermes, mais les acheteurs se montrent très limités; les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 20 boucauts de sucre à fair de la Louisiane, écoulés à 14 cts, et 15 boucauts de clarifié à 16¼ cts la livre. Un lot de 130 caisses de sucre de Cube s'est vendu à des conditions privées. Il ne s'est rien fait dans la mélasse. Il s'opère dans le sucre de la Louisiane des affaires en détail à 13 à 14 cts la livre de commun à fair, 14½ à 15 cts le fully fair, 15¼ cts le prime, 15 à 16 le jaune clarifié et 16¼ à 16¾ cts le blanc. Le sucre de Cube se vend en détail 13 à 13½ cts pour le No 12, 13¾ cts pour le No 13, 14½ pour le No 14, 16 cts pour le No 15 et 17¼ pour le No 20.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le mouvement a été moindre, aujourd'hui, sur le marché général. Les approvisionnements de mais sont forts, mais la demande de la denrée a fléchi et les prix de la qualité blanche sont plus bas de 2½ cts le boisseau. L'avoine et le son sont calmes et sans changemens; le foin se vend lentement; la farine est rare et en demande, et les prix de l'article ont haussé de 25 cts le baril. Les stocks de provisions continuent à être faibles et ces différens articles commandent des prix pleins.

FARINE—Les approvisionnemens de farines ne comptent presque pas; la superfine et les grades meilleurs sont rares et en demande et les prix de l'article ont éprouvé une hausse de 25 c. le baril. Aujourd'hui, les ventes ont eu lieu aux prix suivans: superfine $10 et 10 25, low extra $12 75, bonne extra $13, à $13 50, extra de choix $14 20, $14 25, $14 50 et $15, extra de premier choix $15 50 et $15 75.

SON—Le marché au son continue à être calme, et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 400 sacs à $1 10 les cent livres.

FOIN—Ventes, aujourd'hui de 2000 balles de prime de l'Ouest à $25 le tonneau.

SAINDOUX—Il s'est vendu aujourd'hui, 30 tierçons de saindoux à 24 cts et 10 à 24½ cts.

Les soussignés ont formé une société sous le nom de F. O. BARRIERE & CO, et prennent plaisir d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ouvriront leurs magasins à l'ancienne maison C. A. Barrière & Frères, No 185, rue Canal, LUNDI le 4 JUIN, et offriront un magnifique assortiment de marchandises sèches, nouvellement arrivées, et à un prix excessivement réduit.
F. O. BARRIERE,
G. W. BABCOCK.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1866.

P. S. M. T. LIVEAUDAIS, de l'ancienne maison Giquel & Jamison, est chargé du département des ventes et sera heureux de voir ses amis et connaissances.
1er juin F. O. BARRIERE & CO

AVIS.

La société existant sous la raison TURCOTTE & LAROSE a été dissoute, le 31 mai, d'un commun accord. M. Larose assume le règlement de toutes les dettes et liquidera les affaires de la société.
J. TURCOTTE,
L. R. LAROSE.
Nlle-Orléans, 4 juin 1866. 7juin—1m

Nous avons formé, aujourd'hui, une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison LAROSE & CAGNOLATTI.
L. R. LAROSE,
F. CAGNOLATTI.
Jackson Store, au coin des rue Ste-Anne et Chartres. Nlle-Orléans, 1er juin 1866. 7juin—1m

Avis.

LE PORTEUR d'un billet au [illegible] HATCH, de $3,500 du 26 janvier 1866, à [illegible] TIRE, en [illegible] de LOBIT & CHA RPAN [illegible] prié de se présenter chez
F. J. PAVY, syndic,
8 rue Royale.
13 mai—PP.

RESTAURANT FRANCAIS,
72.....RUE DE CHARTRES.....72
Tenu par Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis
CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. M. M. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT St LOUIS,
Tenu par Henri Barthe.
Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant une maison voisine, annonce à ses habitants et au public qu'il est toujours prêt à leur servir des repas [illegible].
14 novembre—

M. Victor Béro

Vient d'acheter le magnifique hôtel de Carrollton tenu auparavant par Peter Williams; il a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvrira un RESTAURANT, le [illegible] de Juin, où rien ne manquera pour satisfaire le public.

Vente de Clôture
DE LA
COMPAGNIE DE MONTRES,
DE LONDRES.

PAR suite de la faillite et de la fermeture subite de la

Compagnie de Montres, de Londres,

Un grand nombre de montres, faites spécialement pour les États-Unis, éprouvées et excellentes, pouvant soutenir les changements subites de température, sont laissées entre nos mains pour être vendues immédiatement. En notre qualité d'agents de cette compagnie, nous sommes obligés d'écouler notre stock au comptant, le plus tôt possible. Nous nous conformons donc aux plan convenu, net chacun à même de se procurer une très bonne montre à un prix qui est à la portée de tous. Chaque certificat représente une montre, il n'y a pas de blancs et quiconque prendra part à cette vente DOIT AVOIR une montre à moitié du prix de détail, au moins, et s'il est tant soit peu heureux, il est sûr une qu'il pourra porter toute sa vie, avec orgueil.

Les remises peuvent être faites à nos risques, par lettres ou express, par ordres ou traites de bureaux de poste, payables à notre ordre, et nous garantissons l'envoi.

Nous garantissons chaque montre, et aucun acheteur ne saurait manquer d'être satisfait. Connaissant la valeur du stock, nous pouvons donner une garantie à chaque acheteur. Les prix sont très bas, afin que la vente soit immédiate, et ceux qui désirent profiter de cette occasion doivent pas de temps à perdre.

HART, GIBSON & CO.,
295 Broadway, New York,
Agents de la Compagnie de Montres, de Londres.

Les BELLES MONTRES et CHAINES suivantes
Valant $ 350,000,
Doivent être vendues à
DIX PIASTRES PIECE

127 chronomètres à boîtes en or	$175 à	$450
135 montres anglaises, Patent Levers en or	150 à	225
[illegible] Duplex à boîtes en or	100 à	200
[illegible] Patent Levers à boîtes en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Lepine à boîtes en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Lepine à boîtes magique en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Patent Levers à boîtes en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Levers à boîtes épais en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Levers de dames, à boîtier en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Levers émaillés pour dames, boît. en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Levers de dames émaillés, boîtier magique en or	[illegible]	[illegible]
[illegible] Levers de dames, ciselés, à boît. en or	45 à	175
[illegible] montres Lépine, boîtier en or, ciselées, pour dames	[illegible]	[illegible]
[illegible] Duplex à boîtiers épais, en argent	35 à	135
[illegible] Patent Levers à boîtiers épais, en argent	35 à	125
[illegible] Lepine à boîtiers épais, en argent	30 à	125
[illegible] Levers de dames, à boîtier massif	[illegible]	[illegible]
[illegible] chaînes de gousset et chaînes de sureté en or massif	15 à	125
[illegible] Lecutines et chatelaines en or massif	15 à	125

☞ Toutes ces montres se vendront à dix piastres pièce.

Des certificats représentant chaque montre sont placés dans des enveloppes semblables et cachetées. Quiconque en aura un, certifié qu'on peut se procurer à notre bureau ou qu'on transmet partout, par la poste, pour avoir droit demandé en envoyant le certificat et dix piastres.

Nous demandons 25 cents pour chaque certificat que nous envoyons. Nous en enverrons cinq pour $2, et douze pour $5.

Les certificats doivent, dans tous les cas, accompagner l'argent lorsque des articles sont demandés.

Les ordres sont remplis sans délai, et on expédie les objets par la malle ou par l'Express.

S'adresser à

HART, GIBSON & CO.,
15 juin—3m 295 Broadway, New-York.

Société de secours de la brigade Hays.

CEUX des membres de la Brigade Hays qui auraient besoin d'emploi ou de secours, et veuves des familles des membres défunts de cette Brigade ayant besoin de secours, sont priés de s'adresser aux membres suivants du comité exécutif de la Brigade Hays:
Le colonel D. B. Penn, rue de la Commune, No 180.
D. A. Wilson, rue Gravier, No 14.
Jas. G. Angel, rue St-Charles, No 112.
Hon. L. Wetter, rue Tchoupitoulas, No 242.
B. T. Walshe, rue du Canal, No 17.
Jas H. New, rue Gravier, No 184.
Louis Prados, rue St-Pierre, No 27.
H. M. Clark, au dépôt du chemin de fer de Jackson.
D. G. Hilliard, rue du [illegible], No 151.
Jas. O'Neil, rue Rousseau, No 142.

AVIS.—Les membres de la société qui n'ont pas encore payé leurs quotités et réglé de les intiation, sont priés de le faire à l'un des membres du comité, ou au bureau de major J. O. Campbell, au National Express Company, au coin des rues Carondelet et Gravier. Ceux qui désirent devenir membres de la société ou [illegible] vendre à l'adresse à un des membres du comité exécutif.
H. T. HAYS, président.
Tobin, secrétaire. 15 juin

E. Montagne jr. Clément Carlos
MONTAGNE & CARLOS,
Marchands-Commissionnaires,
SOLLICITENT les consignations de coton, sucre, farine, mais, avoine et tous genres de produits des prairies, lard, provisions, sur lesquelles des avances libérales seront faites. Rue de la Commune, entre les rues Chartres et Vieille Levée. Nouvelle-Orléans.

HOTEL DE LA GRAND' ILE.

Le bateau à vapeur ST NICOLAS neuf et solidement construit, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey, en face du Landing Avenue de la Louisiane, tous les MERCREDIS et MARDIS à trois heures de l'après-midi pour l'Hôtel de la Grand' Ile, Fort Livingston, Barataria et tous les ports intermédiaires en passant par les lacs et les passes pour se rendre à la mer.

Pour le voyage, y compris les repas $5 00

L'hôtel est ouvert et peut recevoir les voyageurs. L'hôtel offre tous les avantages d'un établissement de premier ordre—les bains de mer, la pêche, les excursions en bateaux. Ceux qui désirent passer quelques semaines dans une retraite agréable pendant la chaleur de la saison.

PRIX
Pensionnaires à la semaine $15
Pensionnaires par jour ...... 3 par jour
15 juin—1m A. MARCOT JOLY, propriétaire.

Bureau du Commissaire des Vivres,
RUE JULIE No 180.

Nlle Orléans, Lne, 14 juin 1866.

DES propositions cachetées, en duplicata accompagnées d'une copie de cette annonce, seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 30 juin, pour la fourniture des vivres, mille (1000) barils de farine extra, frais moulu, devant être livrés, au Dépôt des Vivres, dans la ville de la Nouvelle Orléans dans les quinze (15) jours qui suivront l'ouverture des propositions et seront conformes pour que l'inspecteur du gouvernement, immédiatement à la réception.

On peut avoir, au dépôt des vivres, dans cette ville, des échantillons de la farine qu'on demande.

Les barils devront être neufs et le haut doit en être doublé.

On donnera la préférence à la farine qui se conserve au Sud.

Les paiements s'effectueront, en monnaie courante du Trésor.

Les propositions devront être adressées au soussigné et endossées "Propositions pour la Farine."

A. BECKWITH,
Brev. Brig. Gen. et Surint. des vivres.
15 juin—jusq 29

Chargement du navire Peppino, venant de Gênes.

150 BARRIQUES vin de Cette très-sucré.
150 qrts de pipe Port et Madère.
[illegible] paniers huile d'olives Barigalupi 22 et 11 onces.
100 caisses macaroni et vermicelli d'Italie.
50 caisses riz d'Italie.
[illegible] barils amandes cassées, graines de lin et canaries.
[illegible] caisses vin d'Asti,
10 do réglisse,
50 do vermouth, Noilly, Prat & Co,
100 do vin muscat,
100 do olives vertes et après,
20 do savon de Castille,
100 paniers bouteilles vides 22 et 11 onces,
100 caisses vermouth de Turin,
100 do menottes,
100 caisses citron, 1re qualité,
10 caisses marbre divers dimensions,
10 caisses cédrat de Livourne,
2000 carreaux marbre pour carrelage,
fromages, saucissons, conserves, &c. &c. à vendre par
ANT. LANATA,
14 juin—3f 9 et 11 rue Jefferson.

☞ Le navire PEPPINO, capitaine Vassalo, de Gênes, est en déchargement au poteau No 27, Deuxième District.

Les consignataires sont priés de prendre leurs permis à la Douane, et de prendre livraison de leurs marchandises, autrement elles seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques.

ANT. LANATA,
14 juin—3 9 et 11 rue Jefferson.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires, ne seront responsables de dettes que pourrait contracter l'équipage du navire Peppino.

ANT. LANATA,
14 juin—3 9 et 11 rue Jefferson.

FONDERIE DE LEEDS,
[ÉTABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.
14 juin—3m LEEDS & CO.

A VENDRE,

UNE collection considérable et bien choisie de LIVRES DE DROIT.
S'adresser à J. MAGNE, No 14 Exchange Place, près la rue du Canal. 12 juin—1 sf

Dissolution de Société.

La société qui existait en cette ville, sous la raison sociale de A. DOUSSAN & JACQUIER, pour l'exploitation d'une fabrique de parfumerie et savons de toilette, est dissoute d'un commun accord depuis le 10 mai dernier, comme il appert par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire public.

AUGUSTE DOUSSAN reste seul chargé de la liquidation et continuera à l'ancien local, No 105, rue de Chartres, le même genre d'affaire pour son propre compte.
Aug. Aldigé a procuration générale pour les affaires de la maison. 12 juin—14, 16

A LOUER.

La magnifique et vaste salle de bal, connue sous le nom de Bal de Globe.
Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson.
20 mai

PETITS POIS VERTS DE BRIANT

10 caisses de 100 demi boîtes Pois verts de Paris, en débarquement et à vendre par
HENRY VALETON & CO.
13 juin—3f 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE MONTEZUMA,
arrivé de Bordeaux.

25 barriques Vinaigre triple clarifié,
caisses Vinaigre de vin blanc, d'Orléans,
25 caisses Vin rouge "Blanquefort-Médoc,"
10 caisses Champagne véritable "Vve Clicquot-Ponsardin."
Et à vendre par HENRY VALETON & CO.
13 juin—3f 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE
"Louis Henry," de Marseille.

100 barriques Vin de Narbonne, qualité supérieure,
200 caisses Olives, Capres, Cornichons et divers.
Et à vendre par HENRY VALETON & CO.
13 juin—3f 27, 29 et 31 rue Bienville.

Grand Hôtel de la Havane.
A PARIS.
Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue
Miles C. & L. ABEY, propriétaires.
F. FERRET (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT.

Les familles louisianaises trouveront, à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés. 15 juin—PP1m

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréné, 245, entre Ursulines et St. [illegible]
15 avril—

Mme LA BLANCHE,

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde, peut être consultée à sa résidence,
Rue Bienville, No 192.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et ont été une source de consolations pour bien des malades que les médecins les plus distingués avaient perdu l'espoir de guérir.

Mme La Blanche

a gradué dans ces différentes branches de l'anatomie, l'obstétrique, et a fait une étude des maladies auxquelles sont sujettes les femmes et les enfants; ses connaissances, jointes à son don de clairvoyance, doivent inspirer la plus grande confiance aux malades. Souvenez-vous que Mme La Blanche est, en ce moment, la seule clairvoyante, la seule femme qui pratique la médecine.

Les consultations sont gratuites pour les pauvres.—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

☞ Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 192 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux pâtés au-dessus de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 12 juin—St p s

Maison Blanche.
Vins, Liqueurs et Comestibles.
GALLOT & CHAVANNES,
PROPRIÉTAIRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront leur magasin LUNDI soir, 11 juin, 157 rue du Canal, à côté de la maison Holmes. On y trouvera en abondance une grande variété de Vins fins de tous les pays. Liqueurs fines de toutes les marques, Conserves de toute nature en fruits, légumes, viandes et poissons, Pâtés divers, truffes en foies et en gibier, des meilleures marques. Confitures françaises, anglaises, espagnoles et américaines. Spécialité de thé, café, chocolat, et tout ce qui concerne l'article comestible pour familles et restaurants. Dépôt de cigares de la Havane,—gros demi-gros et détail. ☞ Un salon est spécialement disposé à l'arrière pour les messieurs.
11 juin—1m

Crescent Hotel,
A LA BAIE ST. LOUIS.

Cet Hôtel, qui est en face du Crescent Wharf, construit nouvellement pour l'Hôtel, est ouvert et peut recevoir les familles et les voyageurs. Le confort des pensionnaires sera l'objet d'une attention toute particulière.

Le bagage doit être marqué "Crescent Wharf" pour en garantir la livraison.
J. V. TOULMÉ,
11 juin—1m E. V. SAUCIER, Propriétaires.

LA FOIRE.
Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.

Nlle Orléans, 4 juin 1866.

AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS.—Le "Fair Grounds Committee" désirant avoir des plans et cahiers des charges pour dessécher et orner la terre de la Société et construire des édifices convenables destinées à la Grande Foire qui doit avoir lieu le 20 novembre prochain—offre les primes suivantes:

1—Pour des plans complets de dessèchement, emplacement et bâtisses, accompagnés de cahiers des charges en compte—$50.

2—Pour un plan de dessèchement seulement, accompagné de cahiers des charges au compte—$25.

Il sera payé une commission de 5 pour cent pour la surveillance des travaux. Le concurrent dont les plans auront été adoptés aura la préférence.

Tous les plans doivent être remis d'ici au 1er juillet 1866 et dressés conformément aux cahiers des charges et aux conditions déposés au bureau de la Société au Mechanics Institute. C. H. SLOCOMB,
Président du Comité des Fair Grounds
8juin—

J. V. GOURDAIN,
Courtier d'Actions, de Billets, de Change et de Propriétés foncières.
Bureau, Passage de la Bourse No 51,
Entre les rues Bienville et Conti.

Il s'occupe, avec promptitude et à la satisfaction des personnes intéressées, de toutes les affaires qui leur sont confiées.

Il a un montant considérable à prêter sur hypothèque reposant sur des propriétés foncières situées en ville.
9 juin—1m

A LOUER OU A VENDRE.

Une grande propriété à Lewisburg, connue sous le nom d'Hôtel Grégoire. S'adresser sur les lieux, à PUJOLS, et en ville, au Restaurant de Paris.

Cuisinière et Blanchisseuse.

ON a besoin immédiatement d'une bonne CUISINIÈRE et d'une bonne BLANCHISSEUSE.
S'adresser rue de Chartres, No 198. 8 juin—

100 barils Whiskey Bourbon, très vieux,

A vendre par OSCAR BERCIER & CO.
4 juin—8 42 et 44 Vieille-Levée.

Fer du Tennessee.

LE soussigné agent pour la vente du célèbre fer du Tennessee de Hillman, Brs & Sons, est prêt à exécuter les ordres pour fer de toutes les grosseurs—plat, rond, carré, fers à cheval, plaques à charrues, fer à bandages, etc. C. H. SLOCOMB
Rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, No 85.
9 juin—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE

MME MACRY, sage-femme, informe sa clientèle et le public qu'elle demeure, aujourd'hui, rue Conti, encoignure Bourgogne, elle espère à la même occasion de les mêmes et son soin, et [illegible] qui se présentera, elle peut recevoir des personnes à loger et à mettre à l'intérieur.
Consultations de 2 à 6 h. P. M.
31mai—1m 136 rue Conti, au Premier.

AVIS.

LES besoins de la Nlle-Orléans les marchands de la campagne et en particulier trouveront toute espèce de CAGES à vendre de première qualité No 151 de la rue du Camp, entre l'église St Patrick. CAGES françaises et américaines, GRANDS lits.

Ils ont informé et trouveront à ses cadres et se chargent de DOKER et BRONZER et toutes les barres et les marchandises assorties de DORURES d'églises et de statues.
31mai—1m DUREAU & GOOCH

MALGRÉ LA HAUSSE DE L'OR.
Mr. L. Manuel, 50, rue du Maine.

En prévision d'importants arrivages qu'il attend de France, continuera à vendre sans augmentation de prix ses excellents VINS à $2 le gallon, ses vins rouges à $1 le gallon, Brandy $1.75 le gallon, Whiskey $1.75 et son assortiment de Liqueurs, Sardines et Huile de première choix. 30 mai—1m

BLADON SPRINGS,
Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public qu'ils ont fait les plus améliorations à leur établissement pour recevoir les voyageurs. Le voyage de la Nouvelle Orléans se fait en moins de vingt heures.

Les Marins et pour les Bateaux pour les Springs.
30 mai—3m JAMES CONNOR & CO

The Arrow Tie.
(LE CERCLE ARROW.)

Et Bandes de Fer, peintes, pour les balles de Coton.

Les planteurs, les facteurs et les marchands de la campagne trouveront tout ce qui concerne des CERCLES et des BANDES. Les ordres seront exécutés par DIVEN, WATTS & Co.
H. T. BARTLETT, agent,
5 juin—1m Rue Carondelet, No 28

AVIS.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

LA réduction du capital de cette banque ayant été adoptée par un vote des actionnaires, tous les porteurs de certificats d'actions sont requis de les présenter à la banque afin qu'ils y soient échangés pour des certificats d'actions de cinquante piastres.
Ch. J. JONVILLE, Caissier

Bureau du Trésorier de la ville.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.

L'ATTENTION des personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes de ville, est appelée, par le Trésorier, sur le fait que le délai accordé par la loi pour le paiement des taxes expire le dernier jour de ce mois. Ceux qui désirent éviter les frais sont requis de payer leurs dites taxes.
J. HERNANDEZ,
7juin—au30 Trésorier de la ville

Pour 1866.

LES CÉLÈBRES
JUPES-MALAKOFF
ELLIPTIQUES
Ou à doubles ressorts
DE J. W. BRADLEY

ont universellement reconnues par les dames, dans tout le pays, comme les plus parfaites et les plus agréables qui aient jamais été inventées. Elles sont sans égales pour l'élégance, la légèreté, la durée, l'agrément et l'économie.

Elles ne se courbent pas et ne se cassent pas comme les jupes à ressorts simples, mais conservent leurs parfaits et excellents contours plus de deux fois le temps que ne saurait les conserver aucune des jupes qui aient jamais été faites ou qui puissent être faites. Cette invention consiste en deux ressorts elliptiques en acier, ingénieusement disposés et serrés fermement l'un contre l'autre, bord à bord, de manière à former le ressort le plus fort, le plus flexible le plus élastique et le plus résistant qui ait jamais été employé. La merveilleuse flexibilité de la jupe elliptique et l'agrément qu'elle offre aux dames, se révèlent surtout dans les assemblées qui y a foule, dans les loges de théâtre, en voiture, dans les wagons de chemins de fer, dans les bancs d'église, dans les fauteuils à la promenade et à la maison, la jupe pouvant se replier de manière à occuper une place aussi facilement qu'une robe de soie ou de mousseline. Pour les enfants, les fillettes et les jeunes demoiselles, elle est sans rivale. C'est la jupe-malakoff la plus légère, la plus convenable, la plus confortable et la plus économique qui ait jamais été imaginée.

En vente dans tous les magasins de première classe où se vendent des Jupes Malakoff de premier ordre, dans les Etats-Unis entiers, et ailleurs. EN GROS par les seuls propriétaires du brevet et les uniques fabricants,

WESTS, BRADLEY & CAREY.

Entrepôt et Bureaux, 97, Chambers Street, et 79 à Reade Street,

New-York.

Opinions de la presse.

"Cett[illegible] est réellement ce qu'il y a [illegible] se prête à toute espèce de [illegible] et se double sans se déformer le moins du monde [illegible]."—Godey's Lady's Book.

"[illegible] Duplex" est la plus grande amélioration [illegible] encore été faite dans les Jupes-Malakoff."—Daily [illegible] Times, de New-York.

"Elles sont sans égales sous le rapport de l'élégance, de l'élasticité, de la durée, du confort ou de l'économie."—Daily Herald, de New-York.

L'Elliptique-Duplex est accepté comme le dernier degré de perfection dans les jupes.—New-York Evening Post.

"Elle donne à la toilette la plus ordinaire un cachet qui la rend gracieuse."—London Post.

P. S. Les acheteurs des Jupes-Duplex doivent les examiner pour être sûrs d'avoir le véritable article, le seul qui ait à chaque tige un ressort double. Demandez la Jupe elliptique Duplex de M. J. M. Bradley, qui porte ce nom pour marque commerciale en rouge, à la ceinture.
26mai re—6m

James H. Levy. Anderson D. Dieter. J. Goldstein

LEVY, DIETER & Co.,
Marchands-Commissionnaires,
37, Rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et cotons qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston, ou à MM. RATHBONE frères & Co., à Liverpool.
18 mai—3m LEVY, DIETER & CO.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, les ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr P. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes [illegible].
GAUDOZ Jn, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

BANQUET ANNIVERSAIRE.

MM. LES sociétaires sont prévenus que le Conseil d'Administration a fixé pour la célébration du Banquet qui doit avoir lieu le Dimanche, 17 juin, l'établissement du Jardin Magnolia, au Bayou, chez M. L. Bley.

Les sociétaires pourront souscrire chez tous les membres du Conseil d'administration ainsi qu'au collecteur.

Le prix de la souscription est fixé à $2 50.
Toutes les listes seront fermées le vendredi 15 juin.
Le Banquet commencera à 4 heures P. M.
Une liste de souscription est ouverte à Paris.

MEMBRES DU CONSEIL.
MM. Jos. Girod, rue Dumaine, 72.
Jos. Probst, rue Dryades.
J. J. Bonnaffé, rue de la Levée, 47.
G. Boué, rue Orléans, 123.
J. Lobians, Vlle-Levée 285.
J. Chauvet, St-Philippe 218.
J. Schweitzer, enc. Royale et Orléans.
A. Paris, rue Bourbon ent. Bienville et Douane.
A. Dudonnest, enc. Royale et St Louis.
E. Denty, enc. Dumaine et Levée.
P. Macon, enc. Baronne Poydras.
J. Sauvé, rue Ste-Anne, 12.
J. L. Ravol, rue Royale, enc. Hôpital et Ursulines.
P. P. Chabert, collecteur.
Par ordre du Conseil,
21 mai G. BOUÉ, Secrétaire.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société, le 1er juin sous la raison PEPIN & TURCOTTE, pour l'importation de marchandises sèches. Leur bureau est momentanément au No 5 de la rue St-Louis.
Nouvelle-Orléans, 9 juin.
A. PEPIN
10 juin J. TURCOTTE.

POUR BORDEAUX.

Départ fixé pour le SAMEDI, le 16 courant—Passage seulement—La barque Italienne Camilla, Cornalé, commandant fine marcheuse et de première classe, ayant tout son chargement arrêté, partira pour le dit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser chez
GOLDENBOW & LESPARRE,
10 juin—7f 185 rue Gravier.

POUR BORDEAUX.
PARTANT VERS LE 15 JUIN

La barque brémoise de première classe

JUPITER,
Capitaine Kutchons,

Ayant à peu près son plein chargement, partira comme ci-dessus. Ce navire peut prendre six passagers de chambre et a d'excellents emménagements dans sa dunette bien aérée pour une quantité de passagers de seconde classe. Pour fret ou passage, s'adresser au poteau 61, 4me District ou chez

W. R. BUDDENDORFF,
176, rue Commune,
ou chez ED. STOCKMEYER,
1er juin 42, rue Union,

POUR BRAZOS SANTIAGO.—La goélette paquebot régulier TRANQUIL, capitaine Simpkins, partira incessamment, la plus grande partie de sa cargaison étant engagée. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
T. SHAILER JR.,
12juin—6f No 66, rue Gravier.

POUR VERA CRUZ.—La belle goélette brick CONSTANCE, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à
J. M. ORIOL,
14 mai Rue de la Vieille Levée No 127

POUR VERA CRUZ ET NAUTLA.

La belle goélette anglaise, Brazos, capitaine Arnaud, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu.
Pour fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC,
14juin—6f 37, Passage de la Bourse.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
Trois—1-1er GEO W. SQUIRES, secrétaire.

Banque du Crescent City.

Nlle Orléans, 28 mai 1866.

A partir de Lundi, 28 mai, cette Banque rachètera les billets en monnaie courante actuelle.
CHAS. FAURIE, Jr,
27 mai—15 jrs Caissier.

AVERTISSEMENT.
Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.

LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, État du Vermont, le DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER dans la ville de la Nouvelle Orléans et les villages avoisinants, préviennent le public de cette ville et des villages de Gretna, Algier, McDonogh, Freetown, Jefferson City, Carrollton, Boutigny, Milneburg et [illegible], que toutes personnes [illegible] de PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER ou autres [illegible] seront [illegible] poursuivies. PABLO & CO.

Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale. 7 juin—1m

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Co.

Les soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin, avec approvisionnement des Etats-Unis.
COUTURIÉ FRERES.
8 juin—8f

En débarquement du "Fred. Gustave," de Marseille.

2200 paniers HUILE Piaggio.
150 caisses VERMOUTH Noilly,
100 do VIN muscat
100 do VIN Bergerac
100 do VIN Barsac
100 do VIN Cette
200 quarts PORTO P. Durand,
100 caisses MADÈRE P. Vasetto,
200 caisses SAVON Arnavon,
100 do VERMICELLI et MACARONI,
100 do SALAISONS assorties,
100 do DATTES muscade,
A vendre par
BLANCHIN & GIRAUD,
31mai—1m 63, Vieille Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les cuves.
☞ Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

PERKINS & FRIEDLANDER,
Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Broderies, Soieries, Étoffes pour Robes, Variétés, &c.
30.......RUE DU CANAL.......
Au premier, au-dessus du Bank.

AVIS
AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

TOUTES les personnes qui doivent à l'État de la Louisiane la taxe de 1865 et la licence de 1866 sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures à 3 heures P. M. L. E. LEMARIE,
Collecteur de taxes du Deuxième District.
Bureau: rue St-Pierre, No 4, bâtisses Pontalba.
9juin—15

DEMANDE D'ACHETEUR.

GROCERIES. On demande un acheteur pour le fonds, la licence, l'inventaire et le bail d'une Grocerie de détail, établie depuis longtemps, ayant une bonne clientèle et située dans un bon quartier. L'établissement est vendu pour cause de santé. S'adresser à V. Battalora, au No 19 de la rue Dumaine. 27 mai—

AVIS.

Par acte devant Abel Dreyfous, notaire public, M. HENRY ERNST est chargé, à dater du 15 mai 1866, de la procuration générale du soussigné.
1er juin—1m E. FORESTIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

EDOUARD CARRAINE & Co, successeurs de M. ADAMS, chaudronnier, préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de transférer leur domicile du No 16 rue Conti, au No 18, même rue, entre Royale et Bourbon. Ils espèrent que leurs amis et le public en général voudront bien leur continuer leur bienveillant patronage.

Bureau de Prêts.
A l'instar des bureaux de Paris,
Rue St Charles, No 55,
Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Poydras.
J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouvent des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les titres, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à deux heures du soir. 1er mai

E. BRULARD,
COMMISSIONNAIRE,
28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière Paris.
Référence:
MM. A. ROCHEREAU & Cie,
A. JACQUET & BECHET,
LOUIS MOULOR,
FREDERIC JAUFROID,
JH. RIFFLARD,
H. DE GOER
Nouvelle-Orléans.
New York. Paris.
mai 3 m.

MARCHANDISES SÈCHES ET
CHAUSSURES,
BLANCAND & GUITET,
No 49 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.
MARCHANDS EN GROS
de Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.
22 mai—1m

Dépôt de Médicaments patentés français.
PRODUITS CHIMIQUES, &c.

CHOCOLAT DE SANTÉ, CHOCOLAT à la vanille, Chocolat au sirop de Parme, dito ferrugineux de Menier, de Paris. Chocolat digestif aux sels de Vichy, crème de Bismuth, eau dentifrice de Botot, du docteur Hénoque et du docteur Pierre, poudre dentifrice de Botot et du docteur Pierre, produits de Guerlain, Cosmétique, Eau de Cologne et parfumerie de Piver, L. Coudray et Société Hygiénique, vinaigre de Bully, etc, &c. A vendre, à la pharmacie LOUIS CASTEL, angle Dumaine et Bourbon.
1er juin—1m.

O. B. GRAHAM & CO,
130.......RUE GRAVIER.......130
Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, de forges et de papeteries, agents de la "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT l'attention de leurs amis et du public sur leur grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile Lapierre, toiles blanches et [illegible], toile à draps, toile à drap [illegible], toile de Flanders, mouchoirs, toile blanche à Serviettes, [illegible], toile de coton, shirtings [illegible], Hollande [illegible], mouchoirs [illegible], papier [illegible], 9 juin—

VENTES A L'ENCAN.

Tabac et Pommes sèches.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 16 juin 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—10 caisses de tabac à chiquer et 4 barils de pommes sèches; 8 demi barils de beau tabac coupé; 5 demi-barils de tabac à fumer, le tout-détail ou moins invariété. Conditions—Comptant. 16juin

Farine. Farine.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 16 juin 1866, à dix heures du matin, dans l'entrepôt Hope, il sera vendu—10 barils farine Son Mills.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 16 juin

Farine. Farine.
PAR D.E. MORPHY, encanteur

SAMEDI, 16 juin 1866, à dix heures et quart du matin, dans l'entrepôt Home, il sera vendu—111 barils farine.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 16juin

AVIS.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.
No 31, RUE DU CAMP.

LES certificats d'action de cette Compagnie sont prêts à être livrés aux actionnaires à leurs représentants légaux.
LOUIS BARNETT, Secrétaire
Nouvelle-Orléans, 15 juin 1866. 15 juin—PP

AVIS

LE PUBLIC est prévenu de ne pas négocier un certain billet de $227 75, tiré par J. Adrien Léonard, daté, Paroisse Lafourche, 15 février 1866, payable en mars 1867, à l'ordre de Joseph Aycock et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement et payable à la banque d'Amérique, à la Nlle-Orléans, Lne. Le dit billet est la propriété du soussigné qui l'a perdu ou égaré. Le paiement en a été arrêté.
ANTOINE BOETY
Thibodaux, 11 juin 1866. 16juin—4

Allash. Allash. Allash.

NOUS avons reçu par le navire Mercator, [illegible] et avons en magasin 200 CAISSES de cette délicieuse LIQUEUR RUSSE, excellente pour l'estomac, et qu'on trouve maintenant dans les principales buvettes. L'ALLASH est, en outre, un délicieux pousse-café.

A vendre par caisses et en lots au gré des acheteurs, par J. R. MAUNSELL & Co,
Rue de Chartres, No 21,
15 juin—6f PP entre les rues Douane et Canal

En débarquement des navires "Express" et "Montezuma," arrivés de Bordeaux.

A VENDRE AU GRÉ DES ACHETEURS

50 caisses Absinthe, Richard & Muller.
50 " Kirschwasser
50 " Vermouth, Noilly, Prat & Cie.
50 " Turine,
50 barriques Vin rouge, bon ordinaire,
50 " extra,
10 " Vin blanc, vin de Graves,
20 " "
380 caisses Vin rouge, St-Gervais,
150 " Vin blanc, Graves,
50 " Vin rouge, Ste-Foy
25 " Champignons,
15 " Capes à l'huile,
50 " Sardines à l'huile, à boutes,
25 " Fruits à l'eau-de-vie,
25 paniers bouteilles 22 onces,
500 Capsules différentes couleurs,
3000 Etiquettes,
10 rames Papier à enveloppes, différentes couleurs.
A. M. TOURNE,
15juin—6f rue St-Louis No. 3.

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans.
Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau susdit, No 20, Place St-Antoine, jusqu'au mercredi 20 du courant, pour la construction d'une section d'environ quatre vingt (80) fours dans le Nouveau Cimetière St-Louis, rue Esplanade, d'après les plans et spécifications déposés au même bureau.
ANT. DUBUC,
6juin—3f v11 Secrétaire.

MIXTURE ANTI-CHOLÉRIQUE
DU
Dr. KER.

De tous les médicaments offerts au public, cette mixture est sans contredit le plus sûr préservatif contre la Diarrhée et du Choléra à son début. Le célèbre Docteur qui composa ces gouttes, les administre avec le plus grand succès pendant la terrible épidémie de 1832. Ce médicament, pris à temps, a toujours prévenu une guérison.

A vendre chez tous les pharmaciens et chez le propriétaire, E. MONTEUSE,
25 mai—1mPP 68 rue Chartres, encoignure Bienville

PROPRIÉTÉ A VENDRE
Pour cause de départ.

Une belle propriété située rue Ste-Anne, No 440, entre Miro et Tonti. Maison double à étage avec jardin, écurie, &c. le terrain mesurant 60 pieds de face à la rue St-Anne, sur 65 de profondeur.—Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 4 juin—1m

Bureau d'Immigration
RUE ROYALE, 21

On trouvera le Dr. F. & A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 95) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.
2avril—

JACKSON STORE.
Encoignure Chartres et Ste-Anne

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les arrivages et [illegible] derniers de nouveautés d'Europe et du Nord que nous venons de recevoir. Pointes et Rotondes Cambrai et Chantilly, voiles et blanches, Éventails fantaisie, Parapluies, Ombrelles, Organdies et Mousselines, Soies de couleur, Nouveautés, Mozambiques, Bas de dames, [illegible], [illegible]. Nous avons constamment un bel assortiment de marchandises, [illegible].
TURCOTTE & LAROSE.

HOTEL POUR FAMILLES,
BAIE ST. LOUIS
Tenu par A. Boulangé.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nlle Orléans, qu'il a ouvert à la Baie St-Louis, où il est prêt à recevoir les familles qui voudront l'honorer de leur patronage. L'hôtel ayant été pourvu de tout ce qui peut rendre agréable le séjour des familles à des prix modérés.
23 mai—1m A. BOULANGÉ.

Agence générale d'annonces de journaux.
WHARTON & SANDCLIFF,
Rue de la Commune No 155, près du City Hotel

SONT agents autorisés pour la publication d'annonces dans tous les principaux journaux du Nord, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest.

Docteur HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris,
115 RUE ROYALE
ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE,
Chez M. le Docteur Lambert. 1er juin—1 m

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD,
No. 36, Ste-Houston street, près Broadway.
Tenu à l'Européenne par A. Léger.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h.
Diners ...... de 4 h. à 6 1/2 h.
Chambres meublées de familles et de garçons; Salons Billards, etc.—Prix modérés.
On parle Français, Anglais et Espagnol.

Produits de l'Ile de Cuba.

1047 caisses sucres, blanc, jaune et brun, pour groceries,
1,000,000 cigarettes, des marques et formes assorties,
30,000 paquets cigarettes de la célèbre marque la Honradez,
200 boucauts de mélasse, Muscovado,
200 barils de mélasse Muscovado, (double) rebouillie,
20 barils de miel d'abeilles, (blanc),
21 sacs de café fin, vert,
62 balles tabac pour tripes et capas,
45 boîtes de pâte de gelée de goyaves,
30 barils vin blanc d'Espagne.
En Douane et en magasin, à vendre par
E. TROISOROS,
Nos 35 et 37 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée. 22avril—3m

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.

Bureau, No. 63, rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 12 mai 1866.

A partir de ce jour, cette compagnie fera une remise de vingt pour cent sur le montant des primes.
Par ordre des Directeurs,
21 mai—1m JOHN J. HEATH Secrétaire.

AGENCE D'IMMIGRATION.
54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent à contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde à de la Chine.

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160......RUE STE-ANNE......160.

ETANT sur le point de démanger, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à combinaison. Ces billards sont de genre moderne, un bois de rose, chêne ou noyer, les uns en marbre on en ardoise, et sont de BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rapporte à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1710,
30 avril— Bureau de Poste de la Nlle Orléans

CORS, OIGNONS, ONGLES DIFFORMES, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, déplacement du tarse et toutes les difformités et maladies des pieds guéries par le Dr. M. BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No 166. Il est recommandé par les médecins et les chirurgiens de la ville. Toutes les communications, pour qu'il se prenne connaissance, doivent être accompagnées d'un timbre. Il parle le français et l'anglais.

C. JAUBERT & Cie,
20, Rue de Chartres.

AYANT fait de forts achats, au moment de la plus récente baisse, offrent à leur clientèle et au public en général, un magnifique stock de marchandises de saison, qui ne laissera rien à désirer pour le choix et le bon marché.

N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés pour leur commerce.

Les commandes seront promptement remplies.

C. Jaubert & Cie,
WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS
9avril—3m 20, Rue de Chartres.

MELASSE, CHOIX,
DE PORTO-RICO, REBOUILLIE,
En barils, demi barils et tiers.
A vendre par J. AVET,
aux Magasins Blancs,
25 mai—1m. Enc. Bienville et Vieille-Levée

WORCESTERSHIRE SAUCE,
(LEA & PERRIN,
PICKLES ANGLAIS,
(CROSSE & BLACKWELL
A vendre par J. AVET,
aux Magasins Blancs,
25 mai—15 jrs. Coin Bienville et Vieille-Levée.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POYRIER a transféré son bureau de [illegible] de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POMIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier. [illegible] rue du Magasin et rue du Camp.